

Jeudi 27 Août 2015

OUVERTURE

« Droits des femmes et laïcité : importance et responsabilité du politique ».

Catherine COUTELLE, députée de la Vienne, Présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale

Bonjour à toutes et à tous. C'est avec un grand plaisir que j'ouvre cette deuxième journée de l'Université d'été de l'Assemblée des Femmes qui, cette année, consacre ses travaux à la question des droits des femmes et de la laïcité. La laïcité, sujet redevenu d'actualité qui suscite le débat. Sujet qui peut devenir vite polémique et traduit un malaise à gauche. « Femmes et laïcité », importance et responsabilité du politique » donc?

Je pense que la journée d'hier a déjà bien abordé ce thème.

La laïcité est inscrite dans notre constitution. L'article premier déclare « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.* »

Elle s'appuie sur la loi, toujours évoquée, toujours invoquée de 1905, qui sépare l'Etat et les Eglises. Cette loi de « séparation » est avant tout une loi de liberté, de conscience, et de neutralité de l'Etat.

Les Républicains qui l'ont fait voter après de nombreux débats ne s'imaginaient d'ailleurs pas aller au-delà. Un amendement parlementaire interdisant aux curés de se promener en soutane dans la rue (on dirait « l'espace public » aujourd'hui) avait été refusé par les Républicains, sous prétexte que cela ne concernait pas la loi de 1905, mais devait être renvoyé à la société civile.

La fin du XIXème siècle est marquée par le regain du catholicisme, par l'esprit contre-révolutionnaire.

Dans la société civile, c'est la liberté d'expression et de croyance (ou de non croyance) qui domine, dans le respect du droit commun et de l'ordre public.

Avec la loi de 1905, la France se « sécularise ».

Il semble d'ailleurs que si les pays du Nord et anglo-saxons ont du mal à comprendre notre « laïcité » - jusqu'à ne pas savoir traduire le terme - c'est qu'ils ont vécu une société sécularisée bien avant nous.

La République s'est ainsi construite contre l'Eglise Catholique.

Souvenons-nous du refus du droit de vote accordé aux femmes, car on les pensait trop soumises aux curés.

Un siècle plus tard, le contexte a changé. La question de l'égalité et des droits des femmes s'est invitée dans le débat, et cette nouvelle articulation pose de nouvelles questions à la société, aux religions, aux politiques.

Pour aborder cette question, je voudrais ici m'appuyer sur les propos de **Jean Baubérot**, sociologue de la laïcité qui a récemment dit :

« Quand Jules Ferry a créé l'école laïque, il a annoncé qu'il n'y aurait pas école le jeudi pour faciliter la tenue du catéchisme. Traditionnellement, on servait du poisson le vendredi – et je pense que dans beaucoup de cantines scolaires c'est toujours le cas – à cause de l'interdiction, chez les catholiques, de manger de la viande ce jour-là. »

Dans la laïcité historique, il y a toujours eu cette prise en compte. La neutralité de Jules Ferry est une neutralité accommodante, bienveillante envers la liberté de croire ou de ne pas croire. Ce n'est pas une neutralité de combat, visant les minorités, comme celle qu'invoque le maire de Chalon. »

Il faut donc affirmer avec force que tous les citoyens et citoyennes ont leur place et la même place dans la République, quelle que soit leur pratique religieuse ou leur absence de pratique religieuse, et que la laïcité doit nous rassembler et non nous diviser.

Cette définition permet de s'opposer à l'intégrisme qui cherche à assigner un statut à chacun et à le définir par sa croyance, à séparer, isoler, et imposer sa vision de la société et de la politique. Je parle ici de tous les intégrismes : catholiques, juifs, ou musulmans.

C'est pourquoi la laïcité est favorable aux femmes par sa force émancipatrice. La laïcité offre des outils de résistance.

Elle a cette vertu émancipatrice en ce qu'elle protège l'individu : en protégeant l'individu contre l'injonction de l'entourage, du groupe, de la communauté.

Elle protège ainsi la femme : l'exemple du mariage civil l'illustre. Il impose le consentement libre, s'oppose au mariage arrangé, il lui donne le droit à l'administration de ses biens, le droit à sa contraception, le droit à l'avortement, etc. Antérieur et disjoint du mariage religieux, il peut aussi évoluer (loi sur le mariage pour tous), malgré l'incompréhension de certains pour qui le mariage ne peut être qu'un sacrement.

Nous avons d'ailleurs été surpris de la réflexion « peu » laïque de certains députés.

Comment un droit nouveau qui n'enlève rien aux autres peut-il autant heurter les consciences ?

La laïcité est aussi un instrument qui invite chacun à réfléchir à sa condition ou à son appartenance.

L'école revient souvent dans les débats. La loi de 2004 permet de garantir un équilibre à l'intérieur du monde scolaire. Elle stipule qu'il est interdit de porter des signes ou tenues par lesquels les élèves et les personnels manifestent ostensiblement une appartenance religieuse, tels que le voile islamique, la kippa, ou une croix de dimension manifestement excessive.

Elle ne s'applique que dans l'enseignement public primaire et secondaire, période où les élèves (mineurs) sont éduqués, formés à l'esprit critique, à l'ouverture aux autres.

Est-ce que 10 ans après, il faut à nouveau légiférer ? Il faut expliquer, débattre, faire de la pédagogie et surtout avoir des réponses cohérentes. La neutralité de tous doit être la règle.

Dans l'Enseignement supérieur, la question se pose différemment, il s'agit d'un public étudiant adulte, et je ne nie pas que des problèmes se posent dans certaines universités.

Une professeure menacée en raison de son sexe. Un cours interrompu par des personnes souhaitant prier, ou des réunions à caractère confessionnel. Une copie qui commence par « dieu tout puissant ». Tous ces comportements prosélytes ou agressifs doivent être sanctionnés et refusés.

Un arsenal réglementaire est disponible pour empêcher ces situations ; les Universités doivent les mettre en œuvre, les faire respecter avec le soutien de tous.

C'est pourquoi il ne me semble pas utile de légiférer à nouveau mais plutôt de faire appliquer les lois.

C'est là où la mobilisation de tous est indispensable. Les textes ne valent que par la volonté de les faire appliquer.

L'espace public est aujourd'hui un autre enjeu de l'émancipation des femmes. Elles doivent pouvoir le vivre et l'investir sans crainte et sans contrainte. La laïcité ne résoudra pas, à elle seule, tous les problèmes.

Si on se réfère au dernier rapport du HCE sur le « *harcèlement dans les transports publics* » qui peut conduire des femmes à rester recluses, on voit bien que des comportements machistes, « *violents* », et de domination sont à l'œuvre sans faire appel à d'autres explications.

Mais la laïcité est un outil pour apaiser l'espace public et l'ouvrir à la cohabitation de tous et toutes. C'est donc un outil d'émancipation des femmes.

Pour les femmes, il est fondamental : pouvoir sortir en choisissant sa tenue, sans être sommée à chaque instant de rentrer, s'entendre dire qu'on n'a rien à faire là, ou que si on est là sans avoir rien à faire, c'est qu'on se prostitue.

Ces injonctions sont liées soit à une soumission à une communauté ou à une religion, soit à une vision dite « naturelle » de la femme. L'espace public est dangereux, la place de la femme est dans le gynécée.

La laïcité permet d'en sortir puisqu'elle s'adresse à chacun en tant qu'individu, qu'être autonome, maître de ses choix. Cet espace public trop souvent pensé « *par les hommes et pour les hommes* » doit devenir un enjeu important des politiques publiques. C'est un sujet que j'ai abordé il y a longtemps dans les transports et dans les « agences des temps », et je pense que les maires et les élus locaux devraient s'en emparer davantage en concertation avec les habitant-e-s et les citoyen-ne-s.

En conclusion, être féministe, être de gauche, c'est chercher la compréhension mutuelle, aller chercher ce qui rassemble plutôt que ce qui divise. C'est aussi être ferme sur la loi, le rappel à la loi et son application.

Par ailleurs, parce que nous sommes de gauche et croyons aux vertus émancipatrices de l'école républicaine, nous devons en faire le meilleur rempart. Comme pour les stéréotypes sexistes, il s'agit de travailler sur les représentations, avec la jeunesse. C'est la responsabilité du politique. Pour cette raison, le Gouvernement promeut lors

de cette rentrée scolaire, en parallèle des enseignements sur le fait religieux, la mise en place d'enseignements sur la « morale laïque et civique » à l'école intégrant les principes et valeurs de la Ve République : la laïcité bien entendu, mais aussi l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il est une autre responsabilité des politiques que je voudrais souligner. **Il y a urgence à gauche d'ouvrir un débat pour une position commune sur la laïcité.**

Il est scandaleux de laisser la droite et l'extrême droite préempter la laïcité. Un député, **Philippe Doucet**, constatait récemment : *«Il y a eu dans notre famille politique un état de sidération face à ce coup stratégique de Le Pen, qui a préempté la laïcité pour stigmatiser l'islam. En détournant une valeur de gauche, il nous a renvoyés dans nos contradictions.»* Il faut sortir de ce trouble idéologique dans lequel nous sommes. Nous oscillions à gauche entre une position stricte, cassante qui exclut mais qui tranche, et une attitude ouverte, bienveillante qui inclut mais qui peut paraître faible face aux coups de boutoirs des intégrismes et qui donnent le sentiment d'abandonner.

Il y a urgence qu'à gauche, nous sortions de ce malaise, que nous réaffirmions notre position, que nous soyons capable de dessiner le champ de la laïcité d'aujourd'hui, dans notre société, dans l'environnement mondial.

Le principe constitutionnel de laïcité inclut l'émancipation des femmes et proclame leur égalité. C'est un outil pour l'émancipation de toutes et tous, et donc de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est un moyen d'être libre.